

LA 2042 IOM ET SES RÉFÉRENCES DANS LA BROCHURE

PAGE

2042 K IOM DÉCLARATION
cerfa
N°14220 * 12

REVENUS 2021 INVESTISSEMENTS OUTRE-MER

21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom
Prénom
Adresse

Cette déclaration vous permet de déclarer les réductions d'impôt au titre des investissements réalisés outre-mer en application des articles 199 undecies A, 199 undecies B et 199 undecies C du code général des impôts (CGI) ainsi que le crédit d'impôt au titre des investissements réalisés dans les départements d'outre-mer en application des articles 199 ter U et 244 quater W du CGI. Elle doit être jointe à votre déclaration de revenus n°2042. Vous pouvez également déclarer vos réductions et crédit d'impôt en déclarant vos revenus en ligne.

CALCUL DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT

Pour calculer vos réductions d'impôt, utilisez les fiches de calcul que vous trouverez pages 7 et 8.

MONTANT DES RÉDUCTIONS ET CRÉDIT D'IMPÔT

Indiquez le montant des réductions et crédit d'impôt dans les cases correspondantes, pages 2 et suivantes.

OPTION

Vous optez pour le plafonnement des réductions d'impôt pour investissements outre-mer à 11% du revenu imposable (15%¹ ou 13%² pour certains investissements) **HQA** **COCHEZ**

1. Investissements dans le logement social; investissements dans le logement réalisés ou engagés avant 2011.
2. Investissements dans le logement réalisés ou engagés en 2011.

>>>

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____ Le _____



RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (art. 199 undecies A du CGI)

Investissements susceptibles d'ouvrir droit à réduction d'impôt au titre de l'année 2021 :

- acquisition ou construction de logement destiné à la location : logement achevé de 2017 à 2021 (ou acquis en 2017 si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier (réalisation de l'investissement) doit être intervenue au plus tard en 2017 ;

- acquisition ou construction de logement destiné à l'habitation principale : logement achevé de 2012 à 2021 (ou acquis de 2012 à 2017 si l'acquisition est postérieure à l'achèvement). L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier doit être intervenue au plus tard en 2017 (réalisation de l'investissement) ;

- réalisation de travaux : travaux achevés de 2017 à 2021 (à l'exception des travaux réalisés dans les DOM et achevés du 1.1.2016 au 1.3.2017 qui n'ouvrent pas droit à la réduction d'impôt, sauf dispositions transitoires) ;

- souscription au capital de certaines sociétés : souscription réalisée en 2017.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

Investissements réalisés jusqu'au 31.12.2008 HQB

Investissements réalisés en 2009

- Investissements ayant fait l'objet avant 2009 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % HQC

- Autres investissements HQL

Investissements réalisés en 2010

- Investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009
HQT <input type="text"/>	HQM <input type="text"/>

- Autres investissements HQD

Investissements réalisés en 2011

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010
HOA <input type="text"/>	HOB <input type="text"/>	HOC <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010
HOH <input type="text"/>	HOI <input type="text"/>	HOJ <input type="text"/>

- Autres investissements HOK

Investissements réalisés en 2012

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010
HOL <input type="text"/>	HOM <input type="text"/>	HON <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010	EN 2011
HOO <input type="text"/>	HOP <input type="text"/>	HOQ <input type="text"/>	HOR <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010	EN 2011
HOS <input type="text"/>	HOT <input type="text"/>	HOU <input type="text"/>	HOV <input type="text"/>

- Autres investissements HOW

Investissements réalisés en 2013

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location HGC COCHEZ

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 HOD

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

EN 2010	EN 2011
HOE <input type="text"/>	HOF <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HOG <input type="text"/>	HOX <input type="text"/>	HOY <input type="text"/>

- Autres investissements HOZ

Investissements réalisés en 2014

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location HHC COCHEZ

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 HUA

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

EN 2010	EN 2011
HUB <input type="text"/>	HUC <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013 ou 2014, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % ...

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HUD <input type="text"/>	HUE <input type="text"/>	HUF <input type="text"/>

- Autres investissements HUG

>>>



Investissements réalisés en 2015

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location **HIC COCHEZ**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 **HUH**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%.....

	EN 2010	EN 2011
HUI	<input type="text"/>	HUJ <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% ...

	EN 2010	EN 2011	EN 2012
HUK	<input type="text"/>	HUL <input type="text"/>	HUM <input type="text"/>

- Autres investissements..... **HUN**

Investissements réalisés en 2016

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location **HJC COCHEZ**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 **HUO**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%.....

	EN 2010	EN 2011
HUP	<input type="text"/>	HUQ <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% ...

	EN 2010	EN 2011	EN 2012
HUR	<input type="text"/>	HUS <input type="text"/>	HUT <input type="text"/>

- Autres investissements..... **HUU**

Investissements réalisés en 2017

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location ou des travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique **HKC COCHEZ**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 **HVA**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%.....

	EN 2010	EN 2011
HVB	<input type="text"/>	HVC <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% ...

	EN 2010	EN 2011	EN 2012
HVD	<input type="text"/>	HVE <input type="text"/>	HVF <input type="text"/>

- Autres investissements..... **HVG**

Investissements réalisés en 2018

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique **HVH**

Investissements réalisés en 2019

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique **HVI**

Investissements réalisés en 2020

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique **HVJ**

Investissements réalisés en 2021

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique **HVK**



RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT SOCIAL (article 199 undecies C du CGI)

Investissements pour lesquels le fait générateur de la réduction d'impôt est intervenu en 2021 ("investissements réalisés en 2021"):

- acquisition ou construction de logement: logement achevé (ou acquis si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) en 2021;
- réalisation de travaux: travaux achevés en 2021;
- souscription au capital de certaines sociétés: souscription réalisée en 2021.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

Investissements réalisés en 2021 HYF

Report de réductions d'impôt non imputées les années antérieures

- Investissements réalisés en 2016

	EN 2010	EN 2011	EN 2012
• investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	HXL <input type="text"/>	HXM <input type="text"/>	HXN <input type="text"/>
.....			EN 2013 OU 2014
.....			HXO <input type="text"/>
• autres investissements			HXP <input type="text"/>

- Investissements réalisés en 2017

	EN 2010	EN 2011	EN 2012
• investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%	HXQ <input type="text"/>	HXR <input type="text"/>	HXS <input type="text"/>
.....			EN 2013 OU 2014
.....			HXT <input type="text"/>
• autres investissements			HXU <input type="text"/>

- Investissements réalisés en 2018

• investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% en 2013 ou 2014	HYA <input type="text"/>
• autres investissements	HYB <input type="text"/>

- Investissements réalisés en 2019

• investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% en 2013 ou 2014.....	HYC <input type="text"/>
• autres investissements	HYD <input type="text"/>

- Investissements réalisés en 2020 HYE



RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE (article 199 undecies B du CGI)

Investissements pour lesquels le fait générateur de la réduction d'impôt est intervenu en 2021 ("investissements réalisés en 2021") :

- acquisition d'un bien meuble : mise en service du bien en 2021 ;
- acquisition ou construction d'un immeuble : achèvement des fondations en 2021 ;
- rénovation ou réhabilitation d'hôtel : travaux achevés en 2021.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2021

- Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	À HAUTEUR DE 56 %	À HAUTEUR DE 66 %
	HHS	HHT
- Investissements dans votre entreprise		HHU
- Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe :		
• montant de la réduction d'impôt calculée		HHV
• montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'imputation en 2021		HHW

REPORT DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT NON IMPUTÉES LES ANNÉES ANTÉRIEURES

Investissements réalisés en 2016

- Investissements ayant fait l'objet en 2012, 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

	EN 2012		EN 2013 OU 2014	
	À HAUTEUR DE 52,63 %	À HAUTEUR DE 62,5 %	À HAUTEUR DE 52,63 %	À HAUTEUR DE 62,5 %
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	HCI	HQJ	HCN	HCO
• investissements dans votre entreprise		HCK		HCP
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe		HCM		HCR

- Autres investissements

• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	À HAUTEUR DE 56 %	À HAUTEUR DE 66 %
	HCS	HCT
• investissements dans votre entreprise		HCU
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe		HCW

Investissements réalisés en 2017

- Investissements ayant fait l'objet en 2012, 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

	EN 2012		EN 2013 OU 2014	
	À HAUTEUR DE 52,63 %	À HAUTEUR DE 62,5 %	À HAUTEUR DE 52,63 %	À HAUTEUR DE 62,5 %
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	HDI	HDJ	HDN	HDO
• investissements dans votre entreprise		HDK		HDP
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe		HDM		HDR

- Autres investissements

• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	À HAUTEUR DE 56 %	À HAUTEUR DE 66 %
	HDS	HDT
• investissements dans votre entreprise		HDU
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe		HDW

Investissements réalisés en 2018

- Investissements ayant fait l'objet en 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

	À HAUTEUR DE 52,63 %	À HAUTEUR DE 62,5 %
• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	HEN	HEO
• investissements dans votre entreprise		HEP
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe		HER

- Autres investissements

• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	À HAUTEUR DE 56 %	À HAUTEUR DE 66 %
	HES	HET
• investissements dans votre entreprise		HEU
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe		HEW



Investissements réalisés en 2019

– Investissements ayant fait l’objet en 2013 ou 2014 d’une demande d’agrément, d’une déclaration d’ouverture de chantier ou d’un acompte d’au moins 50%

• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d’impôt	À HAUTEUR DE 52,63%	À HAUTEUR DE 62,5%
	HFN <input type="text"/>	HFO <input type="text"/>
• investissements dans votre entreprise.....		HFP <input type="text"/>
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe		HFR <input type="text"/>

– Autres investissements

• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d’impôt	À HAUTEUR DE 56%	À HAUTEUR DE 66%
	HFS <input type="text"/>	HFT <input type="text"/>
• investissements dans votre entreprise.....		HFU <input type="text"/>
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe		HFW <input type="text"/>

Investissements réalisés en 2020

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d’impôt	À HAUTEUR DE 56%	À HAUTEUR DE 66%
	HGS <input type="text"/>	HGT <input type="text"/>
Investissements dans votre entreprise		HGU <input type="text"/>
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe		HGW <input type="text"/>

CRÉDIT D’IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS DANS LES DOM DANS LE CADRE D’UNE ENTREPRISE (articles 199 ter U et 244 quater W du CGI)

Crédit d’impôt sur investissements réalisés dans votre entreprise en 2021 Report de la déclaration n° 2079-CIOP-SD **HJA**



FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (ARTICLE 199 UNDECIES A DU CGI)

ADRESSE DU LOGEMENT OU NOM ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ	DATE DU FAIT GÉNÉRATEUR DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE	BASE DE CALCUL ANNUELLE DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT	TAUX				RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter cases HQB à HVK	
			RÉGIME NORMAL	LOGEMENT UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE	LOGEMENT SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE (QP)	LOGEMENT SITUÉ DANS UN QP ET UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE		
Secteur du logement								
Habitation principale du contribuable (acquisition ou construction de logements neufs)								
Investissement réalisé ou engagé avant 2011	× 10 %	× 25 %	× 29 %	× 35 %	× 39 %
Investissement engagé ou réalisé en 2011	× 10 %	× 22 %	× 26 %	× 31 %	× 35 %
Investissement réalisé de 2012 à 2017	× 10 %	× 18 %	× 22 %	× 26 %	× 29 %
Travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique¹ ou le risque cyclonique²								
Investissement réalisé de 2017 à 2021	× 20 %	× 18 %	× 22 %	× 26 %	× 29 %
Location nue dans le secteur libre								
Investissement réalisé au plus tard en 2017 :								
– permis de construire délivré avant 2011	× 20 %	× 30 %	× 33 %	× 38 %	× 40 %
– permis de construire délivré en 2011	× 20 %	× 22 %	× 25 %	× 30 %	× 33 %
Location nue dans le secteur intermédiaire								
Investissement réalisé au plus tard en 2017 :								
– permis de construire délivré avant 2011	× 20 %	× 38 %	× 40 %	× 45 %	× 48 %
– permis de construire délivré en 2011	× 20 %	× 34 %	× 37 %	× 41 %	× 45 %
– permis de construire délivré en 2012	× 20 %	× 26 %	–	–	–
Autres secteurs d'activité (souscription au capital de certaines sociétés)								
Investissement réalisé en 2017	× 20 %	× 38 %	–	–	–

1. Dans les DOM, les travaux achevés du 1.1.2016 au 1.3.2017 n'ouvrent pas droit à la réduction d'impôt à l'exception de ceux pour lesquels des acomptes au moins égaux à 50% de leur prix ont été versés au plus tard le 31.12.2015.

Les travaux achevés du 2.3.2017 au 31.12.2017 ouvrent droit à la réduction d'impôt quelle que soit la date de leur engagement par le versement d'acomptes.

2. Travaux de confortation contre le risque cyclonique réalisés à compter du 1.1.2018.

FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE EN 2021 (ARTICLE 199 UNDECIES B DU CGI)

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	BASE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT	TAUX DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT			RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter cases HHS à HHW
		INVESTISSEMENTS DIRECTS	LOCATION AVEC RÉTROCESSION DE 66 %	LOCATION AVEC RÉTROCESSION DE 56 %	
Tous secteurs d'activité – Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, TAAF, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	× 38,25 %	× 45,3 %	× 44,12 %
– Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis-et-Futuna	× 45,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %
Production d'énergie renouvelable – Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, TAAF, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	× 45,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %
– Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis-et-Futuna	× 53,55 %	× 63,42 %	× 61,77 %
Rénovation, réhabilitation d'hôtel – Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte	× 53,55 %	× 63,42 %	× 61,77 %
– Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Wallis-et-Futuna, TAAF	× 45,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %
– Saint-Barthélemy	× 38,25 %	× 45,3 %	× 44,12 %
Pose de câbles sous-marins (toutes collectivités d'outre-mer)	× 38 %	–	–
Navires de croisière (toutes collectivités d'outre-mer)	× 35 %	–	–

FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT SOCIAL EN 2021

(ARTICLE 199 UNDECIES C DU CGI)

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE	RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter case HYF
	× 50 %
	× 50 %
	× 50 %